



## Appel à projets 2010 Plan Local pour l'Insertion & l'Emploi de Bagneux

Programme Opérationnel « compétitivité régionale et emploi »,  
programmation 2007/2013 du Fonds Social Européen

- axe 3 : Cohésion et inclusion sociale, lutte contre les discriminations
- mesure 31 : Cohésion sociale
- sous mesure 312 : Accompagnement des politiques des communes

### I - LE PLIE DE BAGNEUX

#### a) Le contexte local

Le PLIE de Bagneux a été initié par la Ville de Bagneux en 2001. Le diagnostic local de l'emploi avait mis en évidence la nécessité de relayer et d'amplifier l'action des dispositifs de droit commun en particulier pour les populations subissant de multiples obstacles dans le cadre de l'accès à l'emploi.

Afin de créer une synergie entre le développement économique et l'amélioration de la situation de l'emploi sur l'agglomération, la Ville de Bagneux transfère, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la Communauté d'agglomération Sud de Seine, la compétence exercée dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. Le PLIE de Bagneux, au cœur de la politique de l'emploi pour la ville de Bagneux, est transféré, sans modification de son périmètre.

Ce transfert se situe dans le cadre de l'Article L 5211-18 du Code des collectivités territoriales qui prévoit que :

- la Communauté d'agglomération se substitue de plein droit à la date du transfert de compétences aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes,
- la Communauté d'agglomération se substitue aux communes dans l'exécution des contrats.

#### b) Le contexte socio-économique

marqué par :

emploi entre 1999 et 2006 et une tertiarisation de

ces emplois :

Le nombre d'emplois a augmenté entre 1999 et 2006 sur le territoire de Sud de Seine. En volume, la croissance est de 2 095 emplois sur la période ; ce qui représente une augmentation de 3,91%. Le ratio nombre d'emplois/population relativement faible implique de fortes migrations pendulaires.

Cette période est surtout marquée par une tertiarisation accélérée des emplois. Ainsi, en 1999, l'industrie comptait encore 20% des emplois du territoire. En 2006, ce secteur d'activité a perdu près de 7 points sur la répartition des emplois par secteur d'activité. Le secteur des services a pris plus de poids dans l'activité locale avec une prédominance des services aux entreprises.

**- une inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande locale :**

Sud de Seine est marquée par un phénomène d'inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande locale : les emplois du territoire ne correspondent pas forcément à la population (la catégorie des employés est ainsi la première en volume de population mais la troisième en termes d'emplois).

**- une répartition inégale des demandeurs d'emploi sur le territoire de Sud de Seine**

Le territoire de Sud de Seine comptait 5 973 demandeurs d'emploi de catégorie A à la fin septembre 2009, soit 9.88% des chômeurs du département.

Demandes d'emploi en fin de mois catégorie A septembre 2009			
Commune	Septembre 2009	% des DE / CA Sud de Seine	Evolution sept. 2008 / sept. 2009
Bagneux	2210	37%	+22,6%
Clamart	1639	27%	+27,5%
Fontenay-aux-Roses	835	14%	+20,3%
Malakoff	1289	22%	+26,8%
Sud de Seine	5973		+24.5%

Source : Pôle Emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi (source Pôle emploi Catégorie A) en septembre 2009 est très inégal entre les communes. Bagneux concentre 37% de l'effectif, alors que la ville représente 27% des habitants de Sud de Seine.

Le nombre de demandeurs d'emploi de Sud de Seine a augmenté de 24,5% en un an. La situation locale se dégrade moins vite par rapport au niveau départemental (+25,88%) mais ces variations sont similaires à celles de la région.

### c) La mise en oeuvre du PLIE de Bagneux

Le PLIE a pour finalité l'insertion professionnelle des publics durablement éloignés de l'emploi du territoire de Bagneux.

Des référents de parcours aident à la construction de parcours individualisé avec le soutien d'actions de mobilisation, d'orientation, de formation ou d'accompagnement et/ou de mise à l'emploi.

PLIE de Bagneux appelle des financements divers et Européen (FSE) Compétitivité régionale et emploi.

Depuis 2007, la ville de Bagneux gère le FSE en subvention globale et a, à ce titre, reçu de l'autorité de gestion, de nouvelles missions de responsabilité financières, juridiques et de contrôle des financements, en plus de sa fonction d'animation et de gestion du PLIE.

Les missions confiées :

- L'organisme intermédiaire assure l'ensemble des activités de mise en œuvre des dispositifs cofinancés, de gestion et de contrôle de la subvention globale, dans le respect des conditions prescrites par les textes communautaires, le programme opérationnel, les circulaires ministérielles et les recommandations de la CICC (Commission Interministérielle de coordination des contrôles)

- La gestion et le contrôle des opérations comprennent :

- l'information des participants potentiels et du public
- l'animation des dispositifs
- l'appui au montage et à la réception des dossiers
- l'instruction, la sélection, la notification du montant de l'aide et l'établissement de l'acte juridique l'attribuant
- le suivi de l'opération, le recueil des indicateurs d'évaluation
- le contrôle de service fait et l'archivage.

- L'organisme intermédiaire veille au bon avancement des opérations et prend à cet effet toutes dispositions utiles.

- L'organisme intermédiaire assure le renseignement dans Présage, outils informatisé, des données techniques, administratives et financières liées à la gestion et au contrôle des opérations et de la subventions globale.

En 2010, le PLIE :

- poursuivra l'accompagnement des 156 participants déjà entrés sur le dispositif.
- accueillera 100 nouveaux participants
- aura pour objectif l'accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante pour 50% des participants sortis.

**Les prestations mise en œuvre au titre du présent appel à projet s'adressent aux personnes, résidant sur la commune de Bagneux, bénéficiant d'un suivi renforcé par un référent du PLIE :**

- Demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, peu qualifiés et/ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle
- Demandeurs d'emploi de plus d'un an
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

Le Sud de Seine lance un nouvel appel à projet aux organismes susceptibles de proposer des actions en direction des demandeurs d'emploi bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Les porteurs de projet pourront proposer des actions s'inscrivant dans le cadre des champs d'intervention suivants :

- **Champs 1 : Orientation et mobilisation professionnelle**
- **Champs 2 : Formation pré-qualifiante, qualifiante, perfectionnement linguistique**
- **Champs 3 : Accompagnement vers et dans l'emploi**
- **Champs 4 : Développement de l'offre d'insertion (par l'activité économique)**

#### **Champs d'intervention 1 :**

Public : Participant du PLIE sans repères ni projet professionnel élaboré

##### Objectifs :

- prendre en compte les facteurs d'exclusion sociale
- rompre l'isolement
- re-mobiliser par la participation à une action s'appuyant sur des démarches, outils et ou techniques attractives
- découvrir les conditions d'exercices d'un métier envisagé

#### **Champs d'intervention 2 :**

Public : Participants du PLIE ayant un projet professionnel et un besoin de formation pour le concrétiser

##### Objectifs :

- acquérir les connaissances générales techniques nécessaires à l'accès à une formation qualifiante ou directement à l'emploi
- adapter les compétences et capacités professionnelles à l'emploi visé

#### **Champs d'intervention 3 :**

Public : Participants du PLIE ayant un projet professionnel, rencontrant des obstacles liés à un manque de connaissances des techniques et outils de la recherche d'emploi ; et/ou à un manque de connaissances des entreprises, des réseaux et des acteurs économiques locaux.

##### Objectifs :

- lever les obstacles à la recherche d'emploi
- favoriser la rencontre des acteurs économiques locaux et des participants du PLIE
- faciliter la rencontre entre l'offre et la demande locale d'emploi, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion.

#### **Champs d'intervention 4 :**

Public : Participants du PLIE rencontrant des difficultés pour accéder aux emplois proposés par les entreprises, ayant besoin d'une étape de consolidation en situation réelle de travail.

##### Objectifs :

- créer les conditions d'un retour à la vie professionnelle

s une organisation conforme au monde du travail

savoir-être indispensables à la vie professionnelle

- proposer un accompagnement social tout au long du contrat.

**Le calendrier : Les actions devront se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010**

### III LES MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET

Le soutien financier du PLIE intervient non en substitution mais en complémentarité du « droit commun ».

Le financement du PLIE doit contribuer à renforcer les politiques d'intervention en matière de lutte contre les exclusions ;

- en développant des actions existantes ( mobilisation, formation, insertion )
- en initiant des actions spécifiques pour répondre aux besoins spécifiques des participants.

La participation financière du FSE étant conditionné par le principe d'additionnalité, les crédits européens doivent agir en complémentarité avec les crédits nationaux et régionaux pour permettre une plus-value aux dispositifs existants.

A titre d'exemple :

Les financements provenant du PLIE peuvent être mobilisés pour :

- financer des heures de formation supplémentaires, complémentaires ou spécifiques,
- financer un suivi individualisé des bénéficiaires en formation
- permettre un renforcement de la coordination administrative et pédagogique

Les actions financées dans le cadre du PLIE feront l'objet de modalités de mise en œuvre spécifiques concernant le suivi qualitatif et quantitatif et financier.

- Bilan individuel intermédiaire et final pour chacun des participants,
- Pièces attestant de la participation à l'action (feuille d'émargement, compte rendu d'entretien, ...)
- Bilan de l'action (à fournir dans les 2 mois suivant la fin de réalisation de l'action) renseignant les indicateurs présents dans la demande de concours.

Les porteurs de projet s'engagent à se conformer aux obligations administratives du PLIE et de ses co-financeurs, notamment le Fonds Social Européen et à tenir compte des règles de publicité<sup>1</sup>, de transparence, d'éligibilité<sup>2</sup> et d'obligation de rendu des informations.

<sup>1</sup> Publicité : Toute publication ou support de communication relatif au projet cofinancé devra présenter le logo du Fonds Social Européen « L'Europe s'engage » et le drapeau européen.

<sup>2</sup> Éligibilité : Pour être éligible au titre du FSE, l'action ne doit pas être abondée par du FSE dans le cadre d'une autre mesure ou d'un programme communautaire. Le porteur se conformera aux règles d'éligibilité des dépenses édictées par la Communauté Européenne.



Your complimentary  
use period has ended.  
Thank you for using  
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

complémentaire, vous êtes invités à consulter les  
lien suivant : <http://www.fse.gouv.fr/>

Pour contacter l'équipe opérationnelle du PLIE :  
Tél. 01 42 31 68 07  
Mail : [plie@mairie-bagneux.fr](mailto:plie@mairie-bagneux.fr)

**Les porteurs de projets devront rédiger leur demande en utilisant:**

- 1°) Une fiche synthétique présentant l'action
- 2°) Le formulaire « **Dossier de demande de subvention** » accompagné des pièces mentionnées en annexe de ce formulaire.
- 3°) Le formulaire « **Indicateurs -plan de financement** »

(documents à télécharger)

Les projets devront être adressés par voie postale ou déposés contre reçu à l'adresse suivante :

PLIE - Mairie de Bagneux - 57, avenue Henri Ravera - 92220 Bagneux  
**au plus tard le 29 janvier 2010 -12h.**

En outre, les demandes devront être adressé par mail aux adresses suivantes :  
[plie@mairie-bagneux.fr](mailto:plie@mairie-bagneux.fr) et [plie@suddeseine.fr](mailto:plie@suddeseine.fr)

**Une commission de sélection se réunira début février 2010 pour analyser l'ensemble des offres reçues et faire une sélection qui sera proposée au comité de pilotage local avant d'être examinée par le Comité Régional Unique de Programmation pour le lancement de la programmation 2010.**

**Les critères de sélection des actions :**

- **Adaptation du projet aux objectifs du PLIE, lisibilité et compréhension du projet présenté**
- **Conditions de réalisation : pédagogie et organisation de l'action, moyens humains et matériels mobilisés pour l'action, lieux et accessibilité**
- **Expérience du prestataire dans l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté d'accès à l'emploi, connaissance du réseau partenariats et du tissu économique local , éventuellement antériorité du travail partenarial et qualité de la prestation fournie**
- **Plus value apportée par l'action sur le territoire.**